



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DORÉ COPPER ANNONCE QUE LE PLAN D'ARRANGEMENT AVEC CYGNUS METALS A ÉTÉ APPROUVÉ PAR LES ACTIONNAIRES

Toronto, Ontario – 16 décembre 2024 – Doré Copper Mining Corp. (« **Doré Copper** ») (TSXV: DCMC; OTCQB: DRCMF; FRA: DCM) est heureuse d'annoncer que, lors de l'assemblée extraordinaire (l'« **assemblée** ») des actionnaires de Doré Copper (les « **actionnaires de Doré Copper** ») tenue plus tôt aujourd'hui, les actionnaires de Doré Copper ont voté massivement en faveur de l'approbation de la résolution spéciale (la « **résolution relative à l'arrangement** ») autorisant le plan d'arrangement annoncé précédemment (l'« **arrangement** ») ([communiqué de presse du 15 octobre 2024](#)) par lequel Cygnus Metals Limited (« **Cygnus** »), par l'entremise de sa filiale à part entière, 1505901 B.C. Ltd., fera l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation du capital de Doré Copper (les « **actions de Doré Copper** ») et, en échange, les actionnaires de Doré Copper recevront 1,8297 action ordinaire du capital de Cygnus (les « **actions de Cygnus** ») pour chaque action de Doré Copper détenue.

Doré Copper souhaite remercier ses actionnaires pour leur soutien massif en faveur du regroupement de Cygnus et de Doré Copper afin de créer une société d'exploration et de développement de minéraux critiques centrée sur le Québec et disposant de ressources à haute teneur en cuivre et en lithium.

Lors de l'assemblée, la résolution relative à l'arrangement a été approuvée par (i) environ 100 % des votes exprimés par les actionnaires de Doré Copper présents en personne ou représentés par procuration et ayant le droit de voter, et (ii) environ 100 % des votes exprimés par les actionnaires minoritaires de Doré Copper présents en personne ou représentés par procuration et ayant le droit de voter, à l'exclusion des votes exprimés à l'égard des actions détenues en propriété véritable par Mario Stifano, Ernest Mast et Ocean Partners Holdings Limited, ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé, tels que déterminés conformément au Règlement 61-101 – *Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*. Un total de 121 067 401 actions de Doré Copper ont été votées à l'assemblée, représentant environ 71,50 % des actions de Doré Copper émises et en circulation à la date de clôture des registres du 13 novembre 2024.

Doré Copper prévoit que la réalisation de l'arrangement aura lieu le ou vers le 31 décembre 2024, dans la mesure où toutes les approbations restantes sont obtenues et que toutes les autres conditions préalables à la réalisation de l'arrangement sont satisfaites ou ont fait l'objet d'une renonciation. La réalisation de l'arrangement demeure sujette, entre autres, à la satisfaction de toutes les conditions préalables à la réalisation de l'arrangement, y compris l'approbation finale de la Cour supérieure de justice de l'Ontario et l'approbation de l'inscription des actions de Cygnus à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « **TSXV** »). L'audience pour l'ordonnance finale de la Cour supérieure de justice de l'Ontario visant à approuver l'arrangement est prévue pour le 19 décembre 2024.

De plus amples détails concernant l'arrangement sont présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Doré Copper datée du 13 novembre 2024, qui est disponible sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) sous le profil d'émetteur de Doré Copper.

À propos de Doré Copper Mining Corp.

Doré Copper Mining Corp. vise à être le prochain producteur de cuivre au Québec, avec une cible de production initiale de plus de 50 millions de livres d'équivalent en cuivre annuellement, en mettant en œuvre un modèle d'exploitation en étoile où plusieurs actifs de cuivre-or à haute teneur alimenteraient

son usine de traitement centrale Copper Rand¹. Doré Copper a publié son EEP en mai 2022 et procède actuellement à une étude de faisabilité. La Société a consolidé un vaste portefeuille de propriétés dans les prolifiques camps miniers de Lac Doré-Chibougamau et de Joe Mann, qui ont produit 1,6 milliard de livres de cuivre et 4,4 millions d'onces d'or². Le portefeuille de propriétés comprend 13 anciennes mines, gisements et zones cibles de ressources dans un rayon de 60 kilomètres autour de l'usine Copper Rand de la Société.

Pour de plus amples renseignements au sujet de Doré Copper, veuillez contacter :

Ernest Mast
Président et chef de la direction
Téléphone : (416) 792-2229
Courriel : ernest.mast@dorecopper.com

Laurie Gaborit
Vice-présidente, relations avec les investisseurs
Téléphone : (416) 219-2049
Courriel : laurie.gaborit@dorecopper.com

Site web : www.dorecopper.com
Facebook : [Doré Copper Mining](https://www.facebook.com/DoreCopperMining)
LinkedIn : [Doré Copper Mining Corp.](https://www.linkedin.com/company/DoreCopperMiningCorp)
Twitter : [@DoreCopper](https://twitter.com/DoreCopper)
Instagram : [@DoreCopperMining](https://www.instagram.com/DoreCopperMining)

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse comprend certains « énoncés prospectifs » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs comprennent des prédictions, des projections et des prévisions et sont souvent, mais pas toujours, identifiés par l'utilisation de mots tels que « chercher », « anticiper », « croire », « planifier », « estimer », « prévoir », « s'attendre », « potentiel », « projeter », « cibler », « échéancier », « budget » et « avoir l'intention », ainsi que des énoncés selon lesquels un événement ou un résultat « peut », « sera », « devrait » ou « pourrait » se produire ou être atteint et d'autres expressions similaires, y compris leur forme négative. Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques compris dans le présent communiqué de presse, y compris, sans s'y limiter, les énoncés concernant l'arrangement proposé et ses termes, la réalisation de l'arrangement, y compris la réception de toutes les approbations nécessaires de la cour et des organismes de réglementation et le calendrier y afférent, l'inscription des actions de Cygnus à la TSXV, ainsi que les plans, les activités et les perspectives de Doré Copper et de ses propriétés, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que jugées raisonnables, sont assujetties à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, la capacité d'obtenir les approbations relatives à l'arrangement et de réaliser l'arrangement, la capacité d'obtenir les approbations pour l'inscription des actions de Cygnus à la cote de la TSXV, les risques d'intégration, les résultats réels des activités d'exploration actuelles et futures, les bénéfices de l'utilisation de certaines technologies, la capacité des succès antérieurs et des antécédents à déterminer les résultats futurs, les changements dans les paramètres des projets et/ou les évaluations économiques, la disponibilité de capitaux et de financement à des conditions acceptables, les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires, les prix futurs des métaux, les risques non assurés, les risques liés aux coûts estimés, les changements réglementaires, les retards ou l'incapacité à recevoir les approbations réglementaires requises, les urgences sanitaires, les pandémies et les autres risques liés à l'exploration ou autres risques détaillés dans le présent document et, de temps à autre, dans les documents déposés par Doré Copper auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Bien que Doré Copper ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels diffèrent de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que ces mesures, ces événements ou ces résultats diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs. Doré Copper décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

¹ Rapport technique intitulé « Preliminary Economic Assessment for the Chibougamau Hub-and-Spoke Complex, Québec, Canada », daté du 15 juin 2022, conformément aux exigences du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers. Le rapport technique a été préparé par BBA Inc., avec la contribution de plusieurs firmes de consultants pour des sections de l'étude, y compris SLR Consulting (Canada) Ltd, SRK Consulting (Canada) Inc. et WSP Inc.

² Sources de données sur la production historique : *Economic Geology*, v. 107, pp. 963–989 - *Structural and Stratigraphic Controls on Magmatic, Volcanogenic, and Shear Zone-Hosted Mineralization in the Chapais-Chibougamau Mining Camp, Northeastern Abitibi, Canada*, par François Leclerc et al. (camp minier de Lac Doré/Chibougamau) et rapport technique conforme au Règlement 43-101 sur la propriété Joe Mann daté du 11 janvier 2016, préparé par Geologica Groupe-Conseil inc. pour Jessie Ressources inc. (mine Joe Mann).

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.